

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 26 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth.

Absente excusée : MONIN Florence (pouvoir à HUMBERT Régis)

Date de la convocation : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Attribution du marché « Cour d'école »

M. le maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 19/04/2023 pour l'analyse des offres relatives à l'attribution du marché requalification et désimperméabilisation des cours des écoles.

Il présente les Procès Verbaux rédigés aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis.

La commission d'appel d'offres, au vu des informations en sa possession, propose d'affecter le marché aux entreprises LAQUET et GMTP pour un montant de 158 884.72 € HT, soit 190 661.66 € TTC.

M. le maire propose de suivre les avis de la CAO pour laquelle cette entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- valide le choix des l'entreprises, tel que représenté ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 26 avril 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

